



PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal

du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du quatre mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 22

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Mesdames LECAMP Yveline - PIRAUD Monique – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique - Monsieur GIRARDEAU Alain - Madame MARTIENNE Alice - Monsieur DUVAL Cédric – Mesdames ROQUET Christelle - MINGOT Aurélie – Messieurs FROCRAIN Frédéric - OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas - DELALANDE Mickaël - Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame MOINARD Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent - PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain

Etaient excusés avec pouvoirs : 1

Madame ROYER Carine (procuration à Mme LECAMP Yveline)

Etaient excusés : 2

Monsieur LETILLY Tony
Madame BOSSE-PERUS Viviane

Etaient absents : 4

Monsieur ROULET Jean-Paul
Monsieur RIAUD Didier
Madame BRICHE Pascaline
Madame PIED Magalie

Secrétaire de séance : Monsieur OUISSE Laurent

Monsieur Le Maire : *Bonsoir à toutes et à tous, j'ouvre la séance du conseil municipal. Je fais l'appel.*

Comme secrétaire de séance, est-ce que Laurent Ouisse accepte cette mission ? Merci.

Vous avez reçu le procès-verbal du dernier conseil. Est-ce que ce procès-verbal appelle des commentaires ou des modifications ? Oui ?

Monsieur Perrin : *Page 40, concernant le parking des Six-croix, bien que Monsieur Delalande ait repris beaucoup d'arguments que j'avais évoqués au conseil, c'est bien Monsieur Delalande qui est intervenu, et pas moi.*

Monsieur Le Maire : *Merci, ça sera corrigé. Y a-t-il d'autres observations ? Oui ?*

Madame Misin : Page 27. C'est écrit « concernons l'incidence sur les collectivités » Ce doit être « concernant ». Page 30, « pourquoi nous avons fait travailler sur le dossier « cœur de bourg » ... à 3 millions, puis 700 millions puis 150 millions ». Ce doit être 3 millions, 700 000 € et 150 000 €.

Monsieur Le Maire : C'est noté, ça sera corrigé. Est-ce qu'il y a d'autres corrections à apporter ? S'il n'y en pas, nous intégrons les remarques qui faites pour adopter le procès-verbal définitif. En absence d'objection, ce PV modifié est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

DELIBERATION N° 1

Projet n° 1 : Budget Général 2026 Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé

A/R
Préfecture
Le 17.10.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°1 du 26 février dernier prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026,

Proposition

Afin de permettre à la commune de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour continuer à mettre en œuvre ses projets, il est proposé de faire évoluer les taux d'imposition en 2026 de +2% par rapport à 2025 et de les fixer à :

	pour mémoire taux 2025	Taux 2026	% de variation
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,97%	33,63%	2,0%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties	45,39%	46,30%	2,0%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'Habitation Principale	19,83%	20,23%	2,0%

La commission des Finances du 9 mars dernier a pris acte de cette proposition.

Monsieur Le Maire : Est-ce que ce projet appelle des prises de parole ou des commentaires ? Je rappelle ce qui a été dit lors du Débat d'orientations Budgétaires, nous avons la nécessité ardente de conserver des capacités d'autofinancement pour pouvoir garder une capacité d'investir de façon saine, sans endettement, sans retour d'endettement lors du prochain mandat.

Garder cette capacité d'auto-financement, il faut éviter l'effet « ciseau », il faut avoir des recettes qui n'augmentent pas moins vite que les dépenses. On l'a vu l'année dernière et l'année d'avant, nous avons réussi à diminuer les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation, malgré les augmentations divers et variées qui nous sont imposées, notamment au niveau des cotisations des agents communaux par l'Etat. Dans ce contexte toujours très problématique, nous avons réussi à diminuer les dépenses. C'est donc possible ! Ça relève juste d'une volonté politique. Compte-tenu des perspectives sombres, pour l'ensemble des collectivités du fait des choix que l'Etat nous impose au titre de la loi de finances, et compte-tenu des projections financières qui ont été étudiées, il paraît plus que prudent et même indispensable, d'augmenter de façon raisonnée, de 2 % les taux d'imposition de la commune en 2026. Ceci pour garder de bons éléments de gestion que nous avons enfin retrouvé après 2 mandats. S'il n'y a pas de prise de paroles, nous allons passer au vote.

Monsieur Le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix pour et 6 abstentions (Y. Perrin, M. Delalande, V. Miault, A. Pabois, J. Moinard, C. Misin)

➔ **DECIDE DE MODIFIER** taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les **FIXER** à :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,63 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46,30 %**
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'Habitation principale : 20,23 %.**

➔ **AUTORISE** M. Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION N° 2

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 (M57)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

A/R
Préfecture
Le 17/03/26

Exposé

Par délibération n°6 du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté le référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024, au titre de son Budget Principal.

Dans ce cadre, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, il est proposé d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de Chapitre à Chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

Le budget primitif 2026 est élaboré avec la reprise anticipée des résultats de 2025.

Le projet de BP 2026 du Budget Général totalise **20 200 092.84 €** et s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **13 269 310 € en fonctionnement** et à hauteur de **6 930 782.84 € en investissement**.

Ce projet de Budget Primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 26 février dernier.

Par section et type de mouvements (réels et ordre), le budget primitif du budget général se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2026 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	10 882 354.16 €	12 223 576 €	5 078 997.91 €	4 513 827.00 €
Mouvements d'ordre	2 386 955.84 €	102 000.00 €	132 000,00 €	2 416 955.84 €
Reprise anticipée du résultat 2025		943 734.00 €		
Solde d'exécution anticipé			1 719 784.93 €	
TOTAL	13 269 310,00 €	13 269 310,00 €	6 930 782,84 €	6 930 782.84 €

Le rapport de présentation du Budget Général de la Ville de Donges pour l'exercice 2026 est joint à la présente délibération (annexe 1).

L'affectation du résultat issue du compte administratif provisoire 2025 et les éléments du compte de gestion 2025 relatifs aux résultats d'exécution du budget principal sont joints en annexe (annexe 2 et 2bis).

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Général tel que présenté en annexe.

Monsieur Le Maire : Lecture de l'annexe 1.

Concernant le DILICO : C'est formidable, le DILICO, c'est un emprunt forcé. Et l'Etat, quand il nous emprunte de l'argent, il nous verse ensuite, l'année d'après, un tiers de ce qu'il nous a emprunté, mais au lieu de nous verser des intérêts, il nous demande de garder 10 %. C'est un drôle d'emprunt... Je pense que les banques feraient moins de prêts si c'étaient des conditions comme ça.

Chapitre 74 concernant « L'allocation compensatrice d'exonération de Taxe Foncière Bâtie au titre des « locaux industriels » : J'insiste là-dessus. L'Etat fait des cadeaux aux industriels avec les recettes des communes. Donc, nous faisons des cadeaux aux industriels, puisque l'Etat paie à notre place, mais ne nous rembourse pas. Donc, il fait des cadeaux, mais ce sont les autres qui paient les cadeaux. C'est assez cohérent, malheureusement, fréquent depuis pas mal d'années, quels que soient les gouvernements, et ça devient assez insupportable.

Concernant Les recettes d'ordre : Donc l'objectif d'assurer la couverture du remboursement du capital de la dette, 1 073 000 euros par les ressources propres, est donc atteint, et j'ai envie de dire, largement atteint, puisque quand vous regardez, c'est 2 284 955, et 1 073 000 euros, ça veut dire qu'il nous reste plus d'un million pour financer, une fois la dette remboursée, il nous reste un million pour financer des investissements sans emprunter, et sans compter les autres recettes possibles d'investissement, comme les subventions.

Les dépenses financières, 1 073 000 €. Le remboursement d'emprunts, 1 050 850 € au titre du remboursement capital des emprunts en cours et 22 000... Je crois qu'il y a une coquille. Ce n'est pas 22, c'est bien, 22 125 € ; Merci, Madame Sinigaglia ; prévu, pour deux échéances, du prêt à 900 000 euros.

Sur ces éléments chiffrés, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026 du budget général tel que présenté en annexe. Qui veut prendre la parole ? Madame Misin.

Madame Misin : Merci, Monsieur le Maire. Le budget primitif qui nous est présenté ce soir a été largement abordé lors du débat d'orientations budgétaires il y a seulement deux semaines.

Nous nous sommes exprimés sur la partie budget communal. Je ne vais pas revenir ce soir sur les chiffres. Ils ont d'ailleurs été exposés à nouveau ce soir. Étant entendu que ce budget primitif pourrait être modifié selon les orientations de l'équipe qui sera retenue aux élections municipales dans quelques jours. Concernant les objectifs que vous avancez pour 2026, on s'accorde à en reconnaître la nécessité, que ce soit amélioration et sécurisation des voiries, renforcement des modes doux, un sujet qui a été abordé déjà depuis très longtemps, rénovation des équipements sportifs, amélioration des conditions d'accueil au scolaire, amélioration des conditions de travail des agents communaux et l'aménagement d'espaces verts et de loisirs. Certains points ont d'ailleurs été largement débattus durant ce mandat. Je pense aux aménagements d'espaces verts et loisirs et équipements sportifs. Les utilisateurs et bénévoles d'associations ont souvent eu à se plaindre. Je pense aussi au sujet de la gestion du personnel. D'ailleurs, l'an dernier, je regrettais que le sujet de l'externalisation du personnel n'ait pas fait l'objet d'une étude plus pointue pour justifier la décision d'externaliser. On nous avait répondu que ce serait du coup par coup, que l'on verrait au fur et à mesure, mais il n'y a pas eu de retour depuis. C'est un peu dommage. Ça aurait été intéressant de savoir si, effectivement, c'est justifié ou pas. C'est un choix politique, mais sur le plan qualitatif, concernant le service en particulier des espaces verts, je pense que je reste réservée et je suis persuadée de la nécessité d'un entretien plus régulier. Il faut rappeler quand même que la population est très sensible à la propreté et à l'entretien.

Je note l'effort de reconnaissance pour le milieu associatif, plus 8 % pour cette année en subventions. Je rappelle qu'en mai 2024, il y avait eu une baisse de 10 %, donc cette année, c'est un geste qui est conséquent. Je dirais que l'avantage d'une année d'élection municipale, c'est qu'on voit émerger des projets.

Ainsi, on voit les travaux au stade de foot qui sont annoncés, et c'est une très bonne chose, d'ailleurs, parce qu'il y avait quand même, je rappelle, un problème de sécurité au niveau des tribunes, donc c'est des choses qui vont être réglées cette année. En 2020, c'était le projet du terrain synthétique, donc on voit que, quand il y a des élections, on est un peu poussé à mettre des projets en place. Et je ne le critique pas, c'est tant mieux, c'est tant mieux pour les personnes qui sont utilisateurs de ces projets.

Pour le personnel, idem, je vois qu'il y a des améliorations pour des meilleures conditions de travail. Je pense aux achats de matériel, il y a des investissements pour les achats. On peut avoir des exigences sur l'entretien d'une ville, mais si on ne met pas un minimum de personnel avec du matériel conséquent pour exécuter le travail, c'est quand même compliqué. Donc là, il y a un budget qui est conséquent pour les investissements pour le matériel, c'est très, très bien aussi.

Mon seul regret, et j'en ai deux, d'ailleurs, c'est le regret sur la politique de logement d'urgence. On a eu une commission, on nous a annoncé que les travaux se feraient en interne pour 2027, pour des logements d'urgence, je trouve que c'est un peu loin. Un regret aussi pour le chantier du parc des Jeux des Guifettes, qui a été annoncé aussi pour être pris en interne durant deux mois, avril et mai, pour une réfection, parce qu'il y a quand même un gros problème. On a la preuve que ce genre de chantier demande des compétences et techniques, que ce soit sur le plan urbanistique, sur les travaux publics ou des professionnels de loisirs. Et je ne peux que vous conseiller d'aller voir à Montoir-de-Bretagne, de découvrir le parc à Jeux qui a été réalisé, où de nombreuses familles dongeoises, d'ailleurs, font le déplacement, parce qu'il répond à une demande de loisirs pour les tout-petits, avec un espace sécurisé, un espace pour les plus grands, parce qu'on ne mélange pas des enfants tout-petits jusqu'à 3 ans avec des ados. Et il y a même une partie pour adultes, avec des terrains de boules et des tables de pique-nique. Ces projets, ça passe par de la concertation. C'est du temps à passer, effectivement, du temps aussi pour monter le dossier, pour

aller chercher les subventions, pour réduire les coûts. Mais je pense qu'in fine, on s'y retrouve, parce qu'ils répondent à une attente de la population. C'est la preuve que si on peut être en accord, parfois, sur les choix des projets, donc des projets que vous présentez, c'est plus sur la méthode et sur le mode de gouvernance que nous sommes en désaccord. Je vous remercie.

Monsieur Le Maire : Merci, Mme Misin. Je vous confirme que le budget qui est voté pourra être amendé après les élections et qu'éventuellement, les partisans acharnés de la dette pourraient endetter, pourraient s'offrir des emprunts et voter un budget avec une forte augmentation des emprunts. Après, je ne garantis pas que ça va fonctionner pendant des années. Je garantis même le contraire. On a toujours la liberté de faire les choix. Et quand on fait des choix, après, on les assume. On a déjà essayé dans le passé. Donc ne vous inquiétez pas. « Bis repetita placent ». Les choses répétées plusieurs fois plaisent bien, sauf que les dongeois n'ont pas oublié. Donc la liberté des élus de voter un budget supplémentaire ou une décision modificative, elle est totale. Mais après, ce sont des choix politiques. On voit bien qu'on parle souvent de « la démocratie qui ne sert à rien, que la politique ne sert à rien... » Mais au niveau communal, on voit bien qu'il y a des différences quand même et que les choix entraînent des conséquences pour tous les citoyens. On l'a vu au niveau du surendettement, on l'a vu au niveau de la hausse des impôts, et maintenant, on en voit les conséquences dans le désendettement et la maîtrise de la fiscalité. Et maintenant, les fruits de travail qui ont été faits peuvent être récoltés sans mettre la commune en difficulté. Donc ça sert à quelque chose de faire des choix. Après, on n'a pas la possibilité de faire que tous les choix soient possibles. On a toujours le droit de faire les mauvais choix, de faire les bons choix, mais on a toujours la liberté de choisir, et c'est ça qui fait qu'ensuite, eh bien, les conséquences sont appréciées ou pas par les électrices et les électeurs qui décident de « stop ou encore ». Donc c'est très important de dire que les choix qui sont faits aujourd'hui peuvent être remis en cause pour le meilleur et aussi pour le pire. Le meilleur, ben, écoutez, tant mieux.

Tant mieux si la politique que nous avons menée est poursuivie, eh bien, nous nous en réjouissons. Parce que le désendettement que nous avons mené, personne ne l'aurait mené à notre place. Ça, vous nous avez suffisamment critiqués pendant 12 ans pour ne pas avoir suffisamment désendettés tout en n'investissant pas assez, en ne dépensant pas assez. Alors ça, moi, je sais très bien, si la commune était endettée aujourd'hui, je sais qui serait accusé... Aujourd'hui, elle est désendettée, mais vous allez me dire que c'est grâce à tout le monde, sauf à la majorité sortante.

Non, je redis que les choix ont des conséquences et que les votes ont des conséquences et qu'il faut « rendre à César ce qui est à César », comme on disait autrefois. Une première chose.

Par contre, je suis désolé de vous informer que la hausse des taux d'imposition limitée à 2 % cette année ne pourra pas être remise en cause. Alors, ceux qui adorent les impôts, ceux qui adorent augmenter les impôts, qui n'ont que ça à la bouche et qui ne s'occupent pas de la dépense publique, ils ne pourront pas augmenter les impôts cette année à supposer qu'ils arrivent, par un effet de circonstance, aux affaires. Les hausses d'impôts limitées que nous avons pratiquées régulièrement depuis 2014, en dernier recours, comme nous l'avons toujours dit, eh bien, elles ne pourront pas être mises en cause cette année.

C'est bien qu'il y a des communes qui augmentent de 10 % les impôts d'année en année, des communes qui se présentent comme étant, soi-disant, des modèles de « gestion citoyenne et participative », mais tout cela ne nous mène pas ailleurs que dans le mur. On verra bien ce que ça donne. En tout cas, la hausse d'impôts, sera limitée à 2 % cette année, et pas à plus. Je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle. Sauf pour ceux qui imaginent qu'on peut toujours demander plus aux contribuables sans demander plus aux gestionnaires de l'argent public.

Ensuite, vous parlez, Mme Misin, des subventions qui augmentent cette année, alors qu'elles avaient baissé en 2024. Oui, je vous confirme, Mme Misin, qu'on était en situation tendue en 2024. Il nous fallait éviter l'effet ciseau et qu'il fallait envoyer un message aux organismes qui nous surveillent, publics ou privés, parce que les organismes de crédit nous surveillent aussi. Nous sommes notés, comme tout le monde, comme toutes les collectivités, et il fallait montrer notre

volonté de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses et, effectivement, nous avons, cette année-là, oui, nous avons baissé les subventions des associations. Mais nous ne sommes pas les seuls à le faire. La ville de Saint-Nazaire l'a fait. Et sur des montants qui n'ont évidemment, vu la taille de la ville de Saint-Nazaire, rien à voir avec les nôtres. Mais ce sont des choix qui s'imposent à tout le monde. Et il n'y a pas à dire que dans une période où c'est tendu dans nos budgets, il y aurait capacité, élection ou pas élection, de dire que c'est « open bar » pour toute demande. Bien sûr que non. Et si nous avions eu ce raisonnement, nous n'en serions pas là aujourd'hui au niveau de nos résultats financiers. Ensuite, vous parlez des travaux et notamment du stade. Oui, les travaux au niveau du stade, ils se font aujourd'hui pour plusieurs raisons. Première chose, c'est que les travaux dans les halles de sport ont été réalisés. Maintenant, il faut assurer le bon entretien des équipements du stade. Il y a eu un travail de fait avec le club, l'utilisateur, pour identifier quelles sont les priorités d'investissement. Et ces priorités, elles ont débouché sur un programme de travaux qui arrive en son temps. Évidemment, on ne peut pas tout faire. Il se trouve qu'en 2020, c'était le synthétique qui a été fait. Cette année, ce sont d'autres travaux au stade, mais il y a eu d'autres travaux dans les halles de sport. Il n'y a pas que le foot à Donges, c'est important, mais il y a aussi d'autres clubs et d'autres disciplines qui aussi bénéficient de travaux ou ont bénéficié de travaux dans les équipements communaux. Donc, ça arrive au bon moment, mais ce n'est pas pour des raisons électorales.

Quant au fait que vous parlez des logements d'urgence et des équipements de jeu aux Guifettes, je vous rappelle ce que nous avons dit, c'est que nous faisons les logements d'urgence avec les agents en régie et que les agents ont un programme et ne peuvent pas comme ça être surchargés de travail puisqu'ils veulent faire eux-mêmes, et ils ont raison, ils savent faire les travaux en régie municipale. Pour les structures de jeux aux Guifettes, je vous le redis, ces structures ne sont pas terminées et il s'agit de les reprendre. Il n'a jamais été annoncé que ces structures étaient terminées. Ça a pris du temps, il y a des gens qui sont allés s'en servir comme si, mais elles n'étaient pas terminées, elles vont être terminées et ce n'est pas externalisé, c'est fait par des agents de la Ville.

Alors quand vous dites qu'il faut réfléchir à l'externalisation d'activité, notamment de l'entretien de la voirie, je vous rassure, elle n'est pas externalisée aujourd'hui. On n'a pas fait appel à une entreprise pour remplacer le travail que font les agents de la Ville. Donc ça tombe bien, l'expérience n'est pas menée, ça tombe bien... Nous n'avons pas encore eu recours à cette solution d'externalisation. Il y a eu d'autres externalisations.

Madame Misin : Concernant au moins le parcours de santé, à l'époque où c'était les agents de la Ville qui le faisaient, il était beaucoup mieux entretenu qu'il n'est aujourd'hui.

Monsieur Le Maire : Juste un tout petit détail Mme Misin, c'est que ce n'est pas la compétence de la Ville que d'entretenir ce parcours puisqu'il fait partie des sentiers. Mais c'est un transfert de compétence, ce n'est pas un choix d'externalisation. Ne confondez pas le choix du recours au privé et la gestion par la CARENE de ses compétences.

Madame Misin : Je vous explique quand même qu'il y a des secteurs, quand ce sont les agents de la Ville qui sont sur le site et qui entretiennent régulièrement et qui circulent et qui voient ce qu'il y a à faire, le résultat est bien mieux que ce qu'on constate aujourd'hui. Je sais que ce n'est pas une externalisation, je le sais depuis longtemps.

Monsieur Le Maire : Pourquoi vous parlez de ça ?

Madame Misin : Parce que c'est pour vous expliquer et justifier qu'il y a quand même des services, quand ils sont faits par la Ville, qui sont mieux rendus que quand c'est fait par l'extérieur.

Monsieur Le Maire : Nous sommes bien d'accord, mais vous ne parlez pas de ça au niveau de l'externalisation. L'externalisation, c'est un choix en général. Le transfert de compétences, ce n'est pas un choix. Et la CARENE n'a pas les moyens en interne avec des agents, avec des engins pour faire le travail que nos agents faisaient avant. Donc la CARENE, automatiquement, elle externalise elle pour ce qui concerne sa compétence. Et nous, nous regrettons que les sentiers aient été pris en charge par la CARENE, qui elle-même fait appel à des prestataires extérieurs. Il n'empêche que ce n'est pas ça le choix de l'externalisation. L'externalisation, c'est quand la commune décide de recourir à un marché de prestations de services auprès d'une entreprise d'environnement, de voirie, pour entretenir telle ou telle portion de voirie. Et ce marché-là, Mme Misin, n'est pas passé.

Et nous sommes tellement convaincus du bien-fondé d'une intervention des agents de la Ville que nous sommes en train de procéder à un recrutement au sein des services espaces verts voirie. Donc voyez qu'on est cohérents, nous, par rapport aux priorités que nous avons définies. Et que, aussi bien les dotations en matériel que les dotations en personnel du service, c'est quelque chose qui est pris en compte. Je pense que nous sommes d'accord au moins sur ce sujet-là, que l'externalisation des missions d'entretien de la voirie, ça ne doit pas être recherché en priorité, car nous avons des compétences à maintenir et à développer en interne avec nos agents et nos matériels. Et c'est ce que nous faisons. Il y a des agents qui vont bientôt intégrer la collectivité, qui viennent de collectivités voisines et qui viennent avec de l'expérience et de la compétence. Oui, un agent va arriver la semaine prochaine. Donc vous voyez, ça va tout à fait dans le sens de ce que vous dites. Et donc les choses sont en cours. Dans le bon sens, je pense que nous sommes tous d'accord. Voilà ce que je peux vous répondre sur ces sujets-là, qui sont des sujets périphériques quand même. Parce que l'essentiel, qui n'est pas débattu, mais comme il n'est pas débattu, je me sens un peu obligé d'insister dessus, c'est l'excellente santé financière de la commune qui est retrouvée, que personne ne peut contester, et qui pourrait très bien se dégrader en fonction des choix politiques. Comme on l'a vu. Voilà.

Madame Misin : Monsieur Le Maire, je veux quand même rappeler, et je sais que vous avez de la mémoire, il y a quinze jours, on a débattu largement lors du débat d'orientation budgétaire. Et je vous ai quand même signifié qu'effectivement, concernant la situation financière, elle était devenue saine. Je vous l'ai dit, et je pense que je vous l'ai même redit au moins deux fois. C'est un débat qui a duré plus de trois heures. Il y a cinquante pages de compte rendu. Il y a quarante-sept pages pour vous et trois pages pour moi. Donc je pense qu'on a bien compris lors du débat d'orientation budgétaire. On ne va pas réitérer ce soir. Merci.

Monsieur Le Maire : Je comprends que vous avez suffisamment entendu ce discours, et que vous souhaitez qu'on passe à autre chose, bien sûr. Je ne pense pas que ça désintéresse les Dongeois et les Dongeoises. Vous voyez, j'ai la faiblesse de penser au vu de ce que j'entends dans les rues, que c'est quelque chose d'important d'en parler. C'est important et c'est utile, parce que l'accès à l'information financière, ce n'est pas indifférent, Mme Misin. Dans le passé, je suis obligé de vous le dire, Mme Misin, puisque vous parlez du passé, vous avez découvert comme moi les douze... Oui, mais vous aviez découvert comme moi les douze millions de dettes en commission des finances au mois de février, le 20 février 2014. Vous les avez découverts. Les rapports de Mme Risico sur le réseau d'alerte de la Commune depuis 2010 et 2013, vous les avez découverts après coup, quand on les a communiqués. Donc, vous voyez, l'information financière, pas seulement des élus, parce que les élus, ça devrait être... C'est illégal de ne pas leur donner les informations auxquelles ils ont droit. Mais la population, je pense que c'est important, vu l'anxiété des habitants, des citoyens face au désordre financier de l'Etat et au désordre financier en général. C'est essentiel de pouvoir leur apporter une information fiable, vérifiable, qui vient des services de l'Etat, du ministère des Finances, une information sur les données économiques et financières de la collectivité pour savoir où on en est.

Heureusement, il y a des moyens d'accéder de plus en plus importants, de plus en plus pédagogiques à ces informations, mais c'est donner à n'importe quel citoyen une idée de ce qui est dépensé avec ses impôts, de comment est la capacité de la commune à investir, à faire face à ses engagements dans le futur, comment elle se situe par rapport aux autres collectivités de la même taille pour faire face à ses engagements, tout ça.

Je pense qu'il y a une transparence, on parle beaucoup de transparence, mais là, la transparence, je pense qu'elle est indispensable, elle est vitale. Parce que quand on cache les choses, c'est que derrière, on découvre après coup des situations catastrophiques. Je vais vous citer l'exemple de la Ville de Paris qui n'arrive pas à cacher le fait que malgré des emprunts cachés, elle a une dette qui est passée d'un milliard à onze milliards. Le citoyen a quand même le droit d'être informé. Et on ne peut pas évacuer ces sujets de finances comme ça, en disant « oui, c'est bon, on a compris... » Le citoyen est en demande et il faut le satisfaire. Et je crois que c'est un des enjeux aussi du prochain mandat et de ceux qui suivront, de faire en sorte que les citoyens sachent de façon tout à fait pertinente, pédagogique et indépendante où en est la commune au niveau de ses recettes, de ses dépenses, de sa dette et de sa capacité à répondre aux besoins collectifs de la population. Voilà ce que je voulais dire.

Madame Misin : On est d'accord, on en a débattu lors du débat d'orientation budgétaire largement, mais je pense que ce soir, on n'a pas besoin de réitérer l'opération et d'en discuter encore pendant des heures, c'est tout. Mais je ne suis pas obtuse sur le sujet. Mais je vous sens juste un peu tendu là.

Monsieur Le Maire : Alors, je vous redis ce que j'ai dit. Je suis d'une sérénité ce soir à toute épreuve. Alors là, il n'y a aucun problème. Je n'ai jamais été aussi serein vu les comptes que nous allons laisser. Mais ce que je vous redis, c'est quand même bis repetita placent. Ce que je vous redis, c'est que ces sujets sont importants et qu'ils l'étaient autrefois. On ne leur a pas accordé l'importance qu'ils avaient. Aujourd'hui, on leur a accordé l'importance qu'ils ont. Et puis voilà. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur Baudichaud : Oui, je prends juste la parole deux secondes. En effet, comme l'a dit Madame Misin, on a bien parlé la dernière fois sur le sujet. Je vais satisfaire M. Pabois qui se gausse déjà de ma participation. Je te remercie, après avoir traité le Maire « d'abruti » lors du Conseil. Toujours est-il qu'on retrouve en effet une situation économique qui est bien meilleure. On l'a tous constaté. On retrouve aussi en effet un côté inadmissible par rapport à ce que vous venez de dire Mme Misin. Les travaux à la Halle des Sports ont été faits avant les élections. Les travaux à l'école de la Souchais ont été faits avant les élections. Les travaux à l'école de la Pommeraye ont été faits avant les élections. Et les travaux également pour la mairie et la géothermie ont été faits aussi avant les élections. Je ne pense pas qu'il y a eu six ans d'inactivité de la part du municipale en place, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, où comme par hasard c'est avant les élections que les projets apparaissent. Des projets qui signifient que la Ville est toujours sous cette dynamique, est toujours une ville qui continue à avancer. Et puis des perspectives intéressantes pour l'avenir avec cette base financière assainie. Et en étant vigilants à chaque fois, je pense qu'on en a tous conscience, des frais qui peuvent en découler, les frais d'entretien, les frais de gestion de tous ces moyens, de tous ces espaces verts qui peuvent derrière nous réduire considérablement notre capacité d'investissement. Merci.

Monsieur Le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Eh bien s'il n'y en a pas, nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ce budget ? Y a-t-il des abstentions ? Ah oui, il faut suivre Mme Misin. Je sais que c'est votre dernier, mais il faut suivre. Merci.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 16 voix pour et 7 abstentions (Y. Perrin, M. Delalande, V. Miault, A. Pabois, J. Moinard, C. Misin, M. PIRAUD) :

- ➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Général 2026 tel que présenté en annexe.
- ➔ **PROPOSE**, avant le vote du compte administratif de 2025, la reprise anticipée des résultats de 2025 telle qu'indiquée dans le tableau en annexes n°1 et 1Bis.
- ➔ **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de Chapitre à Chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

DELIBERATION N° 3

AMENAGEMENT DE SECURITE AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2025

Rapporteur : Monsieur Simon

AJR
Préfecture
Le 17/03/26

Exposé

Le Conseil Départemental subventionne certains aménagements de sécurité proposés par les Collectivités au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

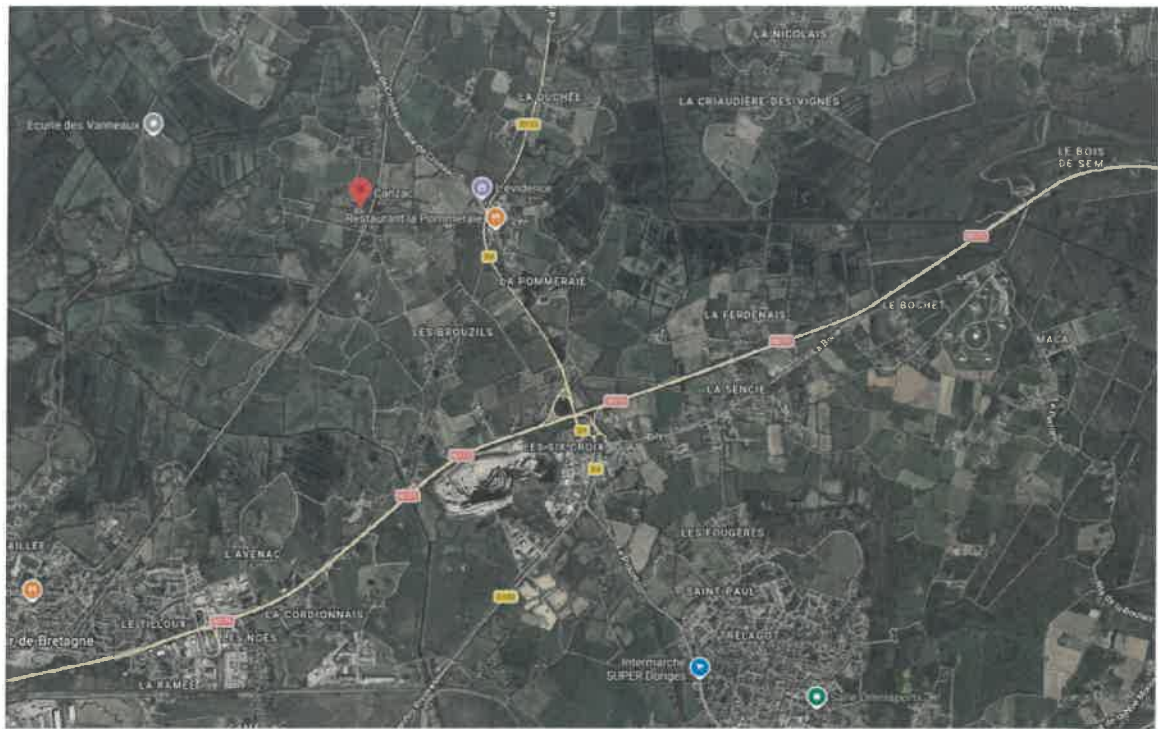
Les administrés de la commune sollicitent régulièrement le maire pour la mise en œuvre d'aménagements sécuritaires dans leur quartier.

Le développement des aménagements sécuritaires sur la commune amène chaque année davantage de demandes des riverains qui souhaitent voir abaisser la vitesse pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier. Ainsi, plusieurs projets d'apaisement de la vitesse sont réclamés dans les quartiers. C'est le cas des secteurs de CANZAC et de ER.

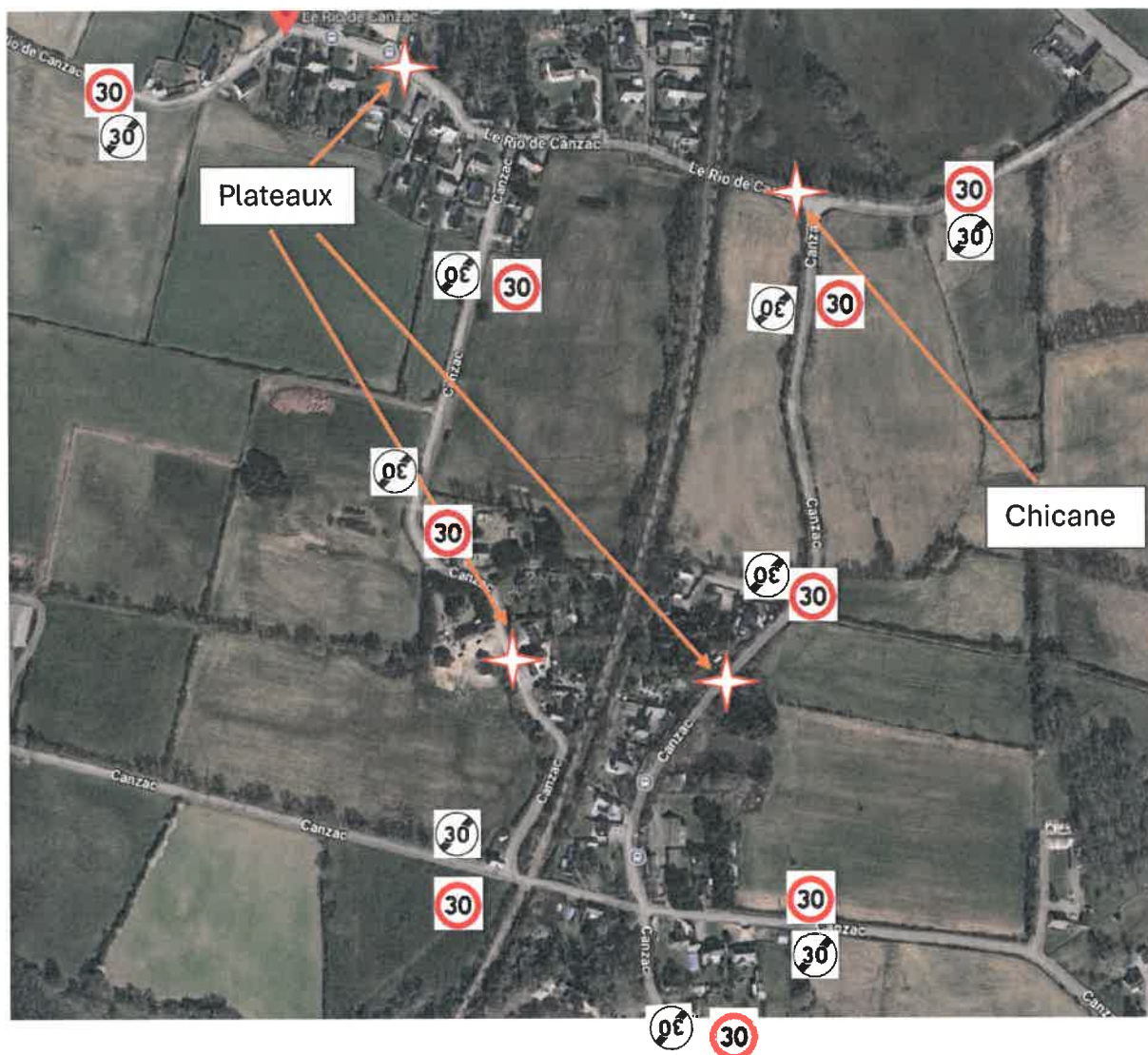
A- PROJET GLOBAL : CANZAC – RIO DE CANZAC – PRE AUX LOUPS

Le projet, dans sa globalité consiste à sécuriser les quartiers Rio de Canzac et Canzac en abaissant la vitesse à 30 km/h, en mettant en œuvre des plateaux dans les hameaux pour casser la vitesse et en installant une chicane avant d'arriver sur le hameau du Rio de Canzac en venant de la départementale.

Situation géographique



Le projet :



1- Quartier du Rio de Canzac

Un premier projet consiste dans la mise en œuvre de deux équipements sécuritaires : plateau surélevé – chicane. La vitesse sera limitée à 30km/h sur ce secteur très passant qui relie différents quartiers du secteur (Crêpelais, Bois Joubert et Canzac).

La limitation actuelle (50 km/h) est peu respectée ce qui rend dangereuse la sortie des riverains de leur parcelle.

Ainsi, ces équipements visent la limitation de la vitesse et la sécurisation des entrées et sorties des riverains.

Ces travaux consistent en :

*la mise en œuvre d'un **plateau** en enrobé surélevé sur toute la largeur de la voie : longueur du plateau : 4 ml

Schéma :



*la fourniture et pose d'une **chicane double** en béton (bordures béton basses pour les engins agricoles) :



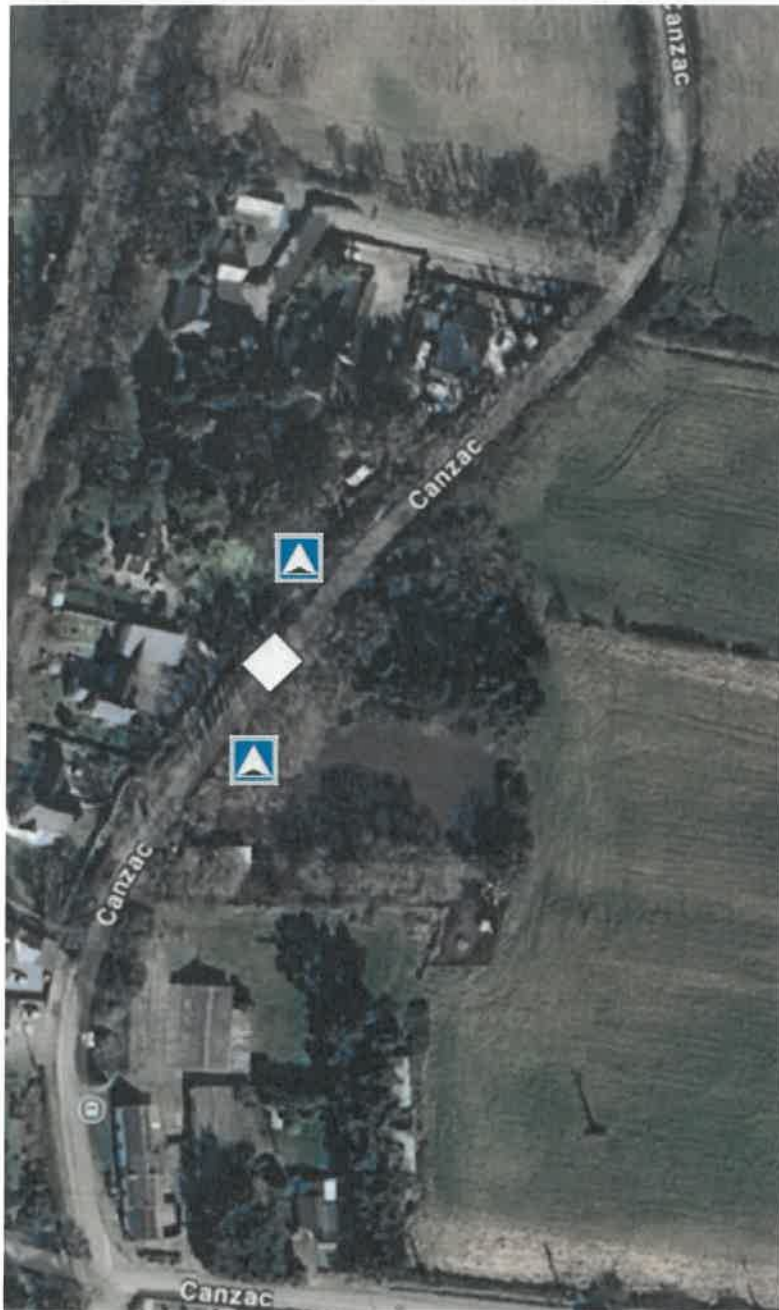
2- **Quartier de Canzac**

*Mise en œuvre de deux plateaux de 4 ml

Plateau 1



Plateau 2

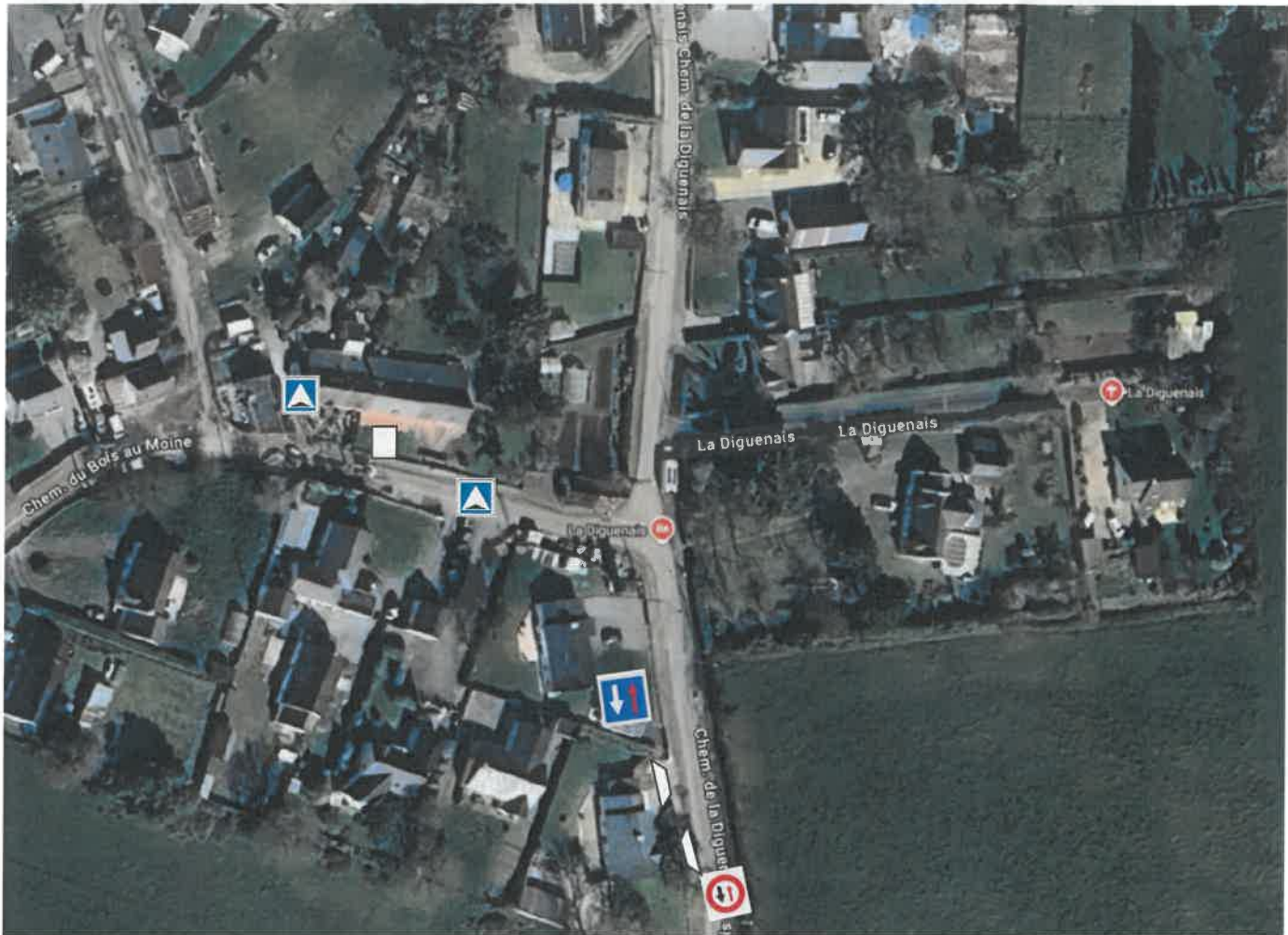


Le projet dans sa globalité :

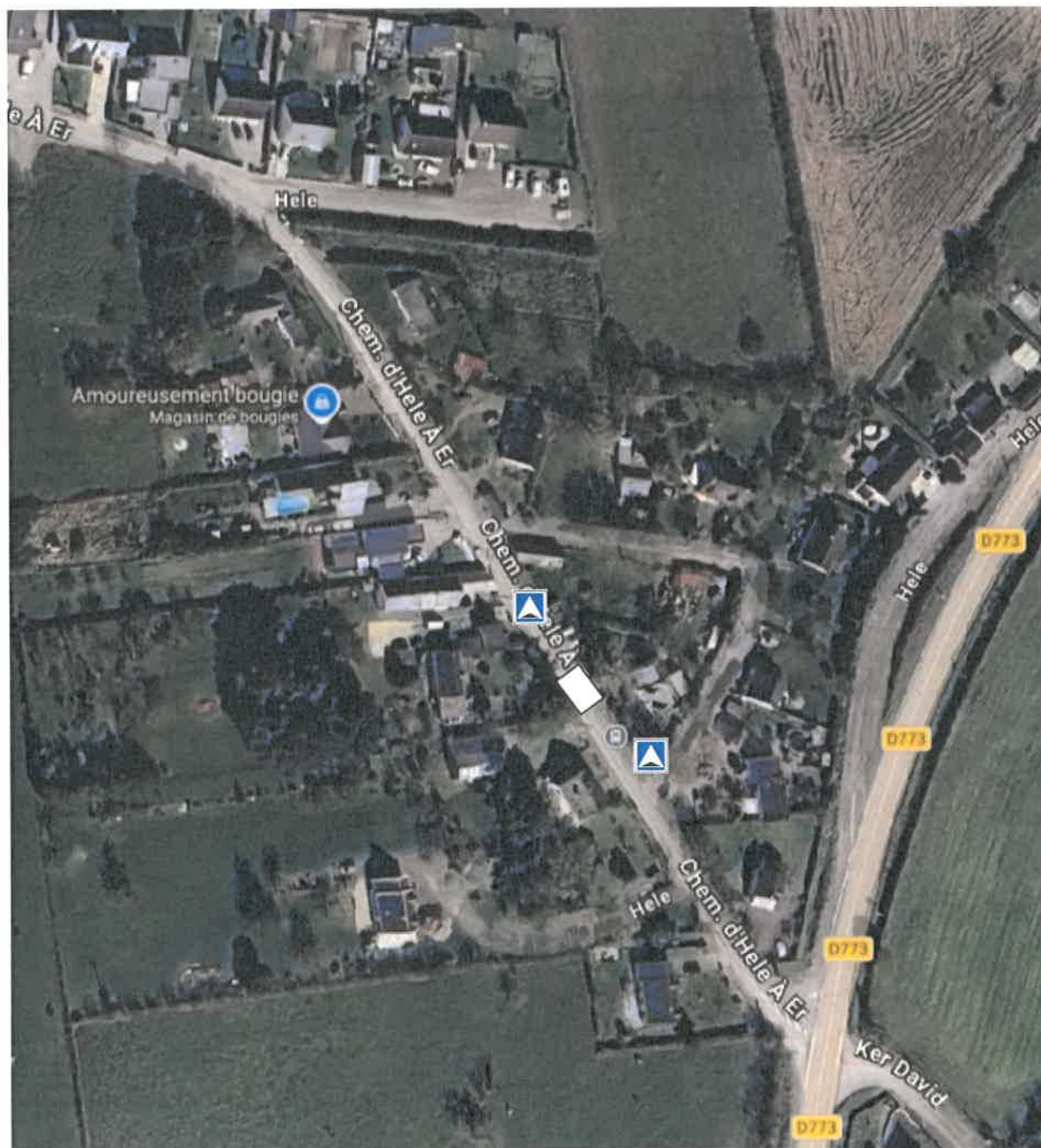


2- Chemin de La Diguenais – Chemin aux Moines :

*Mise en place de d'un plateau pour sécuriser le carrefour entre le Chemin aux Moines (au niveau du numéro 6) et l'entrée sur la route de La Diguenais et d'une chicane pour faire ralentir les véhicules arrivant sur le village.



3- Chemin de Hélé à Er :
(au niveau du numéro 119)



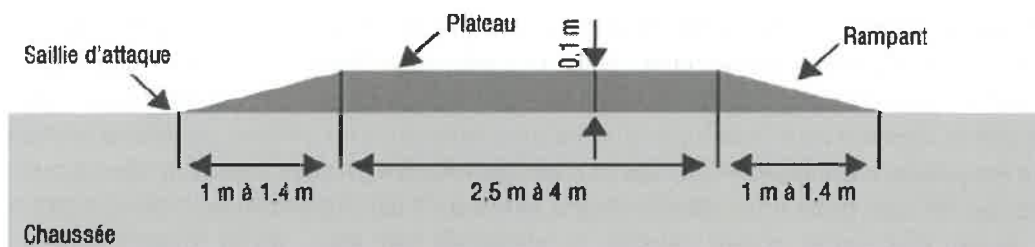
DETAILS DES TRAVAUX :

DETAIL DES PLATEAUX :

Les travaux consistent en :

*la mise en œuvre de **plateaux** en enrobé surélevé sur toute la largeur de la voie : longueur du plateau : 4 ml

- Hauteur : 10 cm maxi.
- Longueur du plateau : entre 2,50 m et 4 m.
- Longueur des rampants : entre 1 m et 1,4 m.
- Pente des rampants : de 7% à 10%.
- Saillie d'attaque : inférieure ou égale à 5 mm.



DETAIL DES CHICANES DOUBLES :

*la fourniture et pose d'une **chicane double** en béton (bordures) et enrobé (2 chicanes très éloignées l'une de l'autre : 20 ml) ;

*la mise en œuvre d'un marquage en résine (bande de 15 cm) et zébra de sortie de chicanes ;

*la pose de panneaux de signalisation type A3, C18 et B15 sur poteaux.

COÛT DU PROJET DE SECURISATION

	COÛT € HT	COÛT € TTC
PROJET CANZAC-RIO DE CANZAC		
Travaux	7 672,60	9 207,12
Marquage et signalisation	5 848,00	7 017,60
TOTAL	13 520,60	16 224,72

	COÛT € HT	COÛT € TTC
PROJET ER-HELE		
Travaux	6 941,20	8 329,44
Marquage et signalisation	5 116,00	6 139,20
TOTAL	12 057,20	14 468,64

	COÛT € HT	COÛT € TTC
PROJET CANZAC-RIO DE CANZAC	13 520,60	16 224,72
PROJET ER-HELE	12 057,20	14 468,64
TOTAL PROJET GLOBAL	25 577,80	30 693,36

Proposition :

Le conseil municipal est appelé pour autoriser le maire à :

- ➔ **APPROUVER** les aménagements sécuritaires des quartiers de Canzac et d'ER,
- ➔ **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental 44 au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025.

Monsieur Le Maire : *Merci Daniel. Est-ce que ça appelle des interventions ? Oui.*

Monsieur Miault : *Oui bonsoir. Nous n'avons pas le fait qu'il puisse y avoir des problèmes soit d'incivilités liées à la vitesse ou autre sur ces secteurs. Mais néanmoins nous nous abstiendrons du fait du peu de concertation qu'a encore généré ce projet. On a l'impression que c'est à celui qui crie le plus fort qu'il l'emporte. Si c'est pour faire comme à Maca, se rendre compte après coup que les usagers subissent plutôt qu'ils n'acceptent, je ne trouve pas ça la bonne méthode. Et c'est pour ce fait que nous nous abstiendrons parce qu'il est important que des projets comme ceux-là, si on veut qu'ils soient réussis et acceptés par tous, qu'ils fassent l'objet d'une réelle concertation.*

Monsieur Le Maire : *Alors justement M. Miault ça tombe bien, vous parlez de Maca. Les projets qui ont été mis en œuvre à Maca, ils ont été mis en œuvre après une réunion qui s'est tenue ici avec les habitants de Maca. Ça tombe bien. Alors peut-être qu'ils n'étaient pas tous d'accord, mais il y avait un avis majoritaire. Si vous attendez qu'on fasse consensus avec 100% de gens qui sont favorables, il faut dire que vous ne ferez pas grand-chose. Je me souviens très bien de ce qui s'est passé avec la réunion de Maca. Oui, il y a des gens qui ont dit « qu'on ne respectera pas les règles même si vous les appliquez parce qu'on a décidé que les règles, on ne les appliquait pas. » Bon, ça c'est un comportement dans le civisme laisse un peu interrogatif, mais bon, c'est comme ça, on ne changera pas les individus !... Mais il n'en demeure pas moins que le projet de Maca, il a été mis en œuvre à la demande des habitants de Maca. Alors dire que c'est celui qui crie le plus fort qui est servi. Non, parce qu'il y avait des vraies problématiques. On sait très bien que la route de Maca, par exemple, c'est une route qui est très fréquentée parce que beaucoup de gens se rendent à la déchetterie avec des remorques en passant par-là, notamment le week-end. Et que c'était une demande forte des habitants du quartier qu'on « casse » la vitesse et qu'on sécurise pour tous les non-automobilistes les abords des maisons. Donc cette réunion de Maca, c'est l'exemple de quelque chose qui s'est fait avec concertation. Alors que ça ne plaise pas à certains, je comprends, mais ça ne plaira jamais à tout le monde. Donc moi je réponds à la question de la concertation. Alors parlons de concertation. Vous avez cité Maca en exemple de l'exemple de ce qu'il ne fallait pas faire. C'est formidable ça. Et je vous réponds sur votre contre-exemple et je vous dis que c'était justement un exemple.*

C'est amusant parce que là ça fait 37 ans que je suis dans le conseil municipal, donc j'en ai entendu des choses. Et depuis le premier mandat que j'ai fait, j'ai entendu l'opposition dire, « on est contre parce qu'il n'y a pas de concertation... » Ça fait 37 ans que j'entends ce discours : il ne fallait pas faire la médiathèque à cet endroit-là parce qu'il n'y a pas de concertation. Il ne fallait pas refaire l'Espace Renaissance à cet endroit-là parce qu'il ne y avait pas de concertation. Il ne fallait pas faire la salle des Guifettes à cet endroit-là parce qu'il n'y avait pas de concertation. Il ne fallait pas faire les travaux de voirie qu'on a fait parce qu'il n'y avait pas de concertation. Il n'y a jamais de concertation. Le problème c'est que vous confondez concertation et codécision.

Si vous voulez créer des comités pour faire fonctionner des réunions, pour faire l'ordre du jour des autres comités, pour que ça débouche sur des commissions qui ensuite vont déboucher sur des plénières, je crois que vous vous trompez beaucoup sur la façon dont une collectivité peut

fonctionner et par rapport aux attentes des citoyens. Les citoyens attendent des élus, que les élus les entendent et qu'ensuite ils prennent des décisions. Oui, je vais passer la parole à Yveline puisqu'on va parler d'un des projets votés ce soir qui est celui de Er.

Madame Lecamp : Donc moi je vais vous dire que j'ai rencontré les habitants de Er. Ils sont tous d'accord pour des ralentisseurs, des chicanes, mais vous vous êtes promenés dans le village. Donc vous avez dû parler avec les habitants. Oui. Donc on n'a pas dû rencontrer les mêmes alors.

Monsieur Le Maire : Elle a réellement rencontré les habitants à Er !

Madame Moinard : En revanche en fait sur le secteur de Canzac nous on n'a vu personne. Je veux dire là, alors à moins que les boîtes aux lettres en fait, il y a peut-être eu une réunion, je ne dis pas, mais peut-être que les boîtes aux lettres ont été ciblées dans ces cas-là.

Monsieur Le Maire : Quand Yveline Lecamp rencontre les habitants de Er, elle ne fait pas forcément une réunion dans une salle de réunion. Les échanges, les élus locaux sont là aussi pour être le relais de la population. Sinon ça ne sert à rien d'avoir des conseillers municipaux dans les quartiers. Si les conseillers municipaux dans les quartiers ne sont pas des relais d'information et ne relaient pas les demandes de la population. C'est ça aussi être élu. Ce n'est pas dire « je vais me retrancher, moi je ne sers à rien, je suis élu, je ne sers à rien, dans mon quartier je ne sers à rien, je ne relaie pas les demandes de mes voisins, de mes voisins proches ou plus lointains, et donc j'attends tout, je laisse tout en plan en attendant qu'un jour on fasse des réunions, etc. » Quand ce sont des citoyens qui viennent dans un quartier où il n'y a pas un élu qui habite la rue, Maca par exemple, on a fait la réunion, la réunion s'est tenue ici, il y avait beaucoup de monde, et ça a débouché sur des décisions, des décisions qui étaient attendues et qui ont été mises en œuvre. Et je n'ai pas entendu qu'il y avait une demande de supprimer ce qui avait été aménagé. Alors bien sûr qu'il y a des gens qui sont plus ou moins gênés parce qu'on est obligé de s'arrêter au stop, on a inversé les stops et puis ça se passe comme ça. À Revin, c'est l'exemple même, je suis désolé que Carine n'ait pas pu être là ce soir, mais il y a eu plusieurs réunions et il y a eu beaucoup d'aménagements qui ont été réalisés à Revin, puisque c'était devenu un vrai problème, les gens qui contournent les Six-Croix en passant par la route de Revin-Caloyau pour rejoindre Montoir, le matin et le soir. Et donc il y a eu de gros aménagements qui ont été réalisés, qui n'étaient pas consensuels non plus, et qui ont fini par s'imposer, notamment les trois stops au carrefour de la mare de Revin, ça a été longuement disputé. Alors il y a des endroits où les aménagements posés sont moins clivants, et donc les relais des élus dans les quartiers permettent de faire avancer. Je parle par exemple de ce qu'a fait Yveline avec les habitants de son quartier.

Madame Lecamp : Pas plus tard que mardi de cette semaine, j'ai eu une dame du quartier d'Hélé qui est venue me demander si des aménagements allaient être faits. Vous voyez, ce n'est pas vieux.

Monsieur Le Maire : Donc voilà, le discours de la méthode, on n'a pas les mêmes méthodes que vous, c'est clair. Et chacun, nous on a une culture du résultat, et nous pensons que ce sont les résultats qui comptent avant tout, et pour tout le reste, c'est ça le pragmatisme. Chacun a sa vision des choses, chaque vision est respectable, chaque vision génère des résultats différents. Après, il appartient aux habitants, aux citoyennes et aux citoyens de trancher quels résultats ils préfèrent, et quelles visions, en fonction de ces résultats, ils adoptent. C'est tout. C'est normal, c'est logique, c'est démocratique. Voilà. Et oui ?

Monsieur Delalande : Oui, pour ma part, je vais également m'abstenir. Moi, je vous l'ai déjà dit en entreprise, je vous l'ai déjà dit aussi en commission, je trouve dommage qu'on mette des plateaux,

des dos d'ânes, des chicanes un peu partout sur la commune, je ne trouve pas ça très joli. Je ne suis pas sûr que... Bon, effectivement, c'est efficace ça, j'en reviens un peu dessus, mais ce que je trouve dommage, c'est qu'on ne cherche pas d'autres solutions. J'avais parlé de feux intelligents, comme on peut le voir, par exemple, dans le nord de la France, c'est-à-dire des feux de signalisation qui se mettent au rouge quand les voitures roulent trop vite. Il y a aussi, peut-être, sensibiliser aussi les habitants, parce que là, à Canzac, à mon avis, c'est les habitants, ce n'est pas forcément les gens d'extérieur. On m'avait parlé aussi, par rapport au système GPS, des voitures qui circuleraient sur cette zone pour éviter des bouchons, notamment des bouchons qu'il peut y avoir ailleurs. Il y aura peut-être pu y avoir d'autres solutions. Bon, vous nous avez présenté ce projet tout ficelé en commission. Je trouve ça, enfin, c'est ce qui nous a mené pendant 6 ans. Je trouve dommage qu'on n'ait pas pu le travailler un peu plus. Je ne vais pas voter contre, mais je vais m'abstenir.

Monsieur Le Maire : Merci. Concernant les alternatives aux chicanes, aux écluses et aux plateaux, nous pratiquons l'inversion des stops depuis plusieurs années. L'inversion des stops, ça a plusieurs avantages. Le premier étant celui du coup, puisqu'il s'agit de faire un marquage au sol et de poser un panneau stop, d'inverser les panneaux stops. Ensuite, il y a des infractions aux côtes de la route si on ne respecte pas le panneau stop. C'est ce qui a été fait d'abord dans la rue Nelson Mandela, au croisement avec la rue Martin Luther King. Ensuite, c'était pratiqué à Revin, au carrefour de la mare de Revin. Et ça a été ensuite, évidemment, tout le monde le sait, pratiqué sur la rue de Gramont, au carrefour avec la promenade des Ecottais et au carrefour avec la rue Jules Verne. Donc, l'inversion des stops, c'est une alternative aux chicanes et aux plateaux. C'est intéressant, mais ça ne peut pas être pratiqué partout. Il y a des endroits où il n'y a pas de stop, il n'y a pas de croisement.

Il faut quand même ralentir et surtout ralentir à ces endroits-là. Je pense notamment à la route de Hélé à Er, qui est longue, ou à d'autres rues qui sont longues, où il y a un trafic important. Je pense qu'il ne faut pas exclure telle ou telle solution. Il faut essayer d'adapter les solutions en fonction des besoins. Toutes les rues n'ont pas les mêmes contraintes, les mêmes fréquentations, les mêmes mécontentements de riverains. Il faut s'adapter. Il ne faut pas dire « j'exclus telle ou telle solution ». Je pratique systématiquement telle ou telle solution.

Puis il faut penser à des choses qui évoluent. Il faut essayer d'être dans l'expérimentation, parce que l'expérimentation, ça permet de poser un nouveau système provisoirement, ensuite de mesurer l'impact, de demander aux riverains ce qu'ils en pensent, et ensuite de modifier les choses en fonction des résultats. C'est toujours la notion de résultats. C'est les résultats qui doivent guider les démarches en matière de sécurisation de nos voiries.

Encore une fois, j'ouvre une petite parenthèse, je fais une incise, mais ce qui gêne beaucoup, ce qui dérange beaucoup les riverains, ce sont les trafics du matin et du soir, notamment pour éviter l'énorme problème qui est devenu l'échangeur des Six Croix. Parce que maintenant que les travaux du giratoire de la Pommeraye sont terminés, on ne devrait plus avoir des gens qui repassent sur les routes de Canzac, de la Chevalerie, voire de l'Atlas des Genêts, pour arriver aux Brouzils et reprendre la voie express à hauteur du pont de Nyon. On ne devrait plus avoir ça. Et on l'a quand même. Et on l'a toujours. Je me tourne vers Cédric. On l'a toujours. Et c'est lié maintenant aux habitudes qui sont prises et au GPS qui encourage les automobilistes à éviter un bouchon et à passer par des routes qui sont totalement inadaptées à ces trafics et avec des vitesses encore totalement inadaptées. Parce que quand on va au travail et qu'on est en retard, on a tendance à accélérer. Et c'est extrêmement pénalisant pour tous les riverains. La solution idéale pour ne pas mettre de chicanes ou de plateaux ou quoi que ce soit, ce serait d'empêcher ces personnes qui ne viennent pas visiter quelqu'un, qui ne font pas de la desserte locale, de passer par là pour aller au travail, parce que ces rues ne devraient pas être adaptées. Mais on ne pourrait pas vérifier. On pourrait mettre un panneau comme dans le quartier de la Ferrière à Prinquiau, après le Vieux-Pont, en disant interdit sauf riverain. Sans interdit sauf riverain. Mais le problème, c'est qui vérifie ? On met un panneau interdit, mais qui vérifie l'interdiction ? On en a parlé de ça, cette solution.

Mais une solution qui n'est pas appliquée par les automobilistes n'est pas une solution. Donc par défaut, avant de trouver un moyen de faire le tri des automobilistes, on essaie de faire des aménagements de voirie qui dissuadent ceux qui veulent rouler vite pour rejoindre la voie expresse de passer par ces routes de desserte locale et de desserte communale, qui sont des routes communales.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, nous allons voter sur ces demandes au titre de la répartition des amendes de police. Quels sont les votes contre ? Quelles sont les abstentions ? Merci.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix pour et 6 abstentions (Y. Perrin, M. Delalande, V. Miault, A. Pabois, J. Moinard, C. Misin) :

- ➔ **APPROUVE** les aménagements sécuritaires des quartiers de Canzac et d'ER,
- ➔ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental 44 au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025.

DELIBERATION N° 4

Création de postes à caractère temporaire pour les vacances d'avril 2026 au sein de l'équipe d'animation

Rapporteur : Monsieur Le Maire

A/R
Préfecture
Le 17.02.26

Contexte

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base des articles L.332-23 à L.332.26 du CGFP pour différents motifs :

- accroissement temporaire d'activité,
- accroissement saisonnier d'activité,
- réalisation d'un projet ou d'une opération identifiée.

Création de postes à caractère temporaire pour les vacances scolaires d'avril 2026 au sein de l'équipe animation

Les vacances scolaires d'avril s'étendent sur la période du 11 au 26 avril 2026.

Il convient d'organiser les recrutements des adjoints d'animation pour l'accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire (3-11 ans) ainsi que pour l'accueil des jeunes (11-17 ans).

Les agents recrutés pour l'accueil des maternelles et élémentaires ont une amplitude horaire de 48h00 hebdomadaires et participent en amont à des réunions de préparation d'une durée totale de 04h00. Les agents recrutés pour l'accueil des jeunes ont une amplitude horaire de 40h00 hebdomadaires.

Grade	Service	Nombre postes	Durée
Adjoint d'animation	Animation maternelle et élémentaire	8	1 ^{ère} semaine : du 13 au 19 avril 2026
Adjoint d'animation	Animation maternelle et élémentaire	8	2 ^e semaine : du 20 au 26 avril 2026
Adjoint d'animation	Maison des Jeunes	1	1 ^{ère} semaine : du 13 au 19 avril 2026
Adjoint d'animation	Maison des Jeunes	1	2 ^e semaine : du 20 au 26 avril 2026

Proposition

Le conseil municipal de la commune de Donges,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.313-1 du CGFP,

Vu l'article L.332-23 1° du CGFP,

Vu les principes de la libre administration d'accès aux emplois publics,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération modifiant le tableau des effectifs présenté et approuvé en conseil municipal en date du 12 mars 2026,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la création et à la fermeture des emplois au sein de la collectivité,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats en résultant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix pour et 6 abstentions (Y. Perrin, M. Delalande, V. Miault, A. Pabois, J. Moinard, C. Misin) :

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats en résultant

Monsieur le maire : L'ordre du jour du conseil municipal est ainsi terminé. Je vais dire juste un petit mot bref. Oui, Ghislain ?

Monsieur Baudichaud : Juste un point avant que je prenne la parole. François, en effet, je peux de rappeler que c'est le dernier conseil municipal. Je voulais à titre perso remercier aussi, et je pense que tu vas le faire, toutes les personnes qui ont participé, agents, élus, soutiens et proches pendant tout le mandat, quel que soit le groupe représenté. Le travail des uns et des autres a été conséquent pour faire avancer la commune.

En cette période où les tensions sont installées et certains sont à fleur de peau, même si ça n'explique pas et ça n'excuse pas les insultes au sein du conseil municipal, je voudrais plutôt mettre en lumière nos similitudes plutôt que nos différences. En prenant un échantillon d'environ 400 délibérations que nous avons pu prendre les premières années de ce mandat, on se rend compte que les groupes « Mieux Vivre à Donges » et « Donges solidaire et citoyenne » ont voté favorablement à environ 70% des délibérations que vous avez proposées. Bon, il n'y avait pas que ça, Vincent. Et 75% des cas pour notre groupe. Donc, dans une époque où on est plutôt à mettre en avant les différences entre les uns et les autres, on peut aussi reconnaître qu'on a quand même un intérêt commun pour la commune. Merci.

Monsieur Le Maire : Merci. Je souscris à 100% à ce constat. Et je veux à mon tour remercier l'ensemble des élus pour leur participation, les élus présents pour leur participation et la fidélité à leur engagement. A leur engagement en service, non pas d'un homme, non pas d'un parti, mais d'une commune et de l'intérêt général. Servir ses concitoyens, c'est ce qu'il y a de plus noble. C'est être, comme nous le disions, servir et pas se servir. C'est être au service.

Pour moi, c'était servir les Dongeois. C'est toujours servir les Dongeois. On peut servir les Dongeois dans plein de situations, dans plein de fonctions, dans plein d'activités. Mais le mandat d'élu est un mandat particulier parce qu'on est investi de la confiance d'une partie de nos concitoyens. C'est important pour tous les élus, quel que soit leur groupe ou leur appartenance ou leur sensibilité, de saluer cet engagement dans une période où l'incivisme gagne et où la critique du fait d'avoir des élus tend à se répandre.

On pense que les élus ne servent plus, ou qu'on pourrait mieux faire sans les élus ou sans les communes.

Je veux souligner l'importance de cet engagement et remercier les élus qui sont là ce soir et qui honorent leur mandat jusqu'à leur terme, jusqu'à son terme. C'est important. La loyauté vis-à-vis de leur engagement et ensuite la fidélité et le respect du mandat que l'on a reçu, jusqu'au bout. C'est très important. C'est très important et je pense que pour le futur, c'est une bonne leçon à retenir. C'est que le fait d'avoir été élu ou d'être élu et de prendre des décisions, ça peut souvent, pas toujours, pas autant qu'on voudrait, mais ça peut améliorer les choses pour la collectivité, pour nos concitoyennes et nos concitoyens.

Avec toujours beaucoup de modestie parce que les demandes sont considérables et les moyens de les satisfaire sont forcément très limités, surtout aujourd'hui. Mais on peut faire bouger les choses, on peut faire bouger les curseurs. Ça résulte des choix qui sont faits et des conséquences et des résultats que l'on obtient.

Donc je suis heureux de terminer ainsi ce deuxième mandat que je fais en tant que maire. Je suis d'une totale, vous l'avez remarqué, sans doute, sérénité, tranquillité. J'ai conscience qu'un gros travail a été mené, que c'était un travail ingrat. Et s'il n'y avait pas eu ce travail à mener, je pense que je n'aurais jamais accepté de solliciter les suffrages de mes concitoyens parce que je n'avais pas, dans mon parcours de vie, envisagé autre chose que ce que j'avais fait avant 2014. Les circonstances en ont décidé ainsi et maintenant je pars du fauteuil de maire, au moins, avec de la reconnaissance envers les services, les élus qui sont restés fidèles et qui sont restés actifs et puis l'ensemble des Dongeois qui m'ont témoigné, souvent, beaucoup de, je ne dis pas de gratitude, mais de reconnaissance.

Encore une fois, je n'ai pas changé quand je suis devenu Maire. J'étais comme je suis, je suis comme j'étais et j'étais comme je suis. On ne change pas, il ne faut pas avoir la grosse tête. Et je crois que c'est comme ça qu'on est le mieux dans la fonction que l'on sert. On ne se sert pas, on

est au service et on ne doit jamais oublier qu'on est là pour un temps limité et que la Commune, elle, elle est là pour une durée que nous espérons illimitée.

Voilà, c'est sur ces paroles que je vous adresse mes remerciements pour cette fin de mandat, pour ce mandat, pour ce qui a été fait et puis mes vœux aux personnes qui ne se représentent pas ou qui se représentent et qui ne seront sans doute pas élues pour leur engagement, encore une fois, et leur fidélité à eux. Et puis, pour le reste, je souhaite à la Commune d'avoir dans l'avenir une trajectoire qui sera celle qu'elle a toujours eue et qui est celle du travail parce que la devise de notre ville, en latin, ça va donner lieu à un film qui sort bientôt et qui va être diffusé à Paris en primeur bientôt, c'est « labore nobile » « par le travail qui anoblit ». C'est par le travail que nous faisons avancer les choses. Nous sommes une Commune ouvrière, une Commune qui est fière du travail et donc c'est ce travail sans lequel nous ne pourrions rien faire et c'est ce travail qui est souvent critiqué. La valeur travail qui doit être, encore une fois, valorisée parce que c'est elle qui nous anobli tous, quels que nous soyons, ouvriers, ou employés, ou quoi que ce soit, ou anciens ouvriers, ou anciens employés, ou anciens agriculteurs, ou anciens commerçants, ou quoi que ce soit, c'est le travail qui nous anoblit.

Merci de votre attention et maintenant vous êtes invités à partager, pour cette fin du mandat, un verre de l'amitié.

Merci beaucoup.

CLOS ET ARRETE LESDIS JOUR, MOIS ET AN

Le Président de Séance :

La Secrétaire de Séance :

François CHENEAU

Laurent OUISSE